BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Plus d'un jeune sur deux vit dans le rural malgré des départs à 18 ans

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 147 • Janvier 2022

En Bourgogne-Franche-Comté, 363 000 jeunes de 3 à 24 ans habitent une commune rurale, soit plus d'un jeune sur deux. De nombreux écoliers sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence et cet éloignement s'accroît fortement à l'entrée au collège puis au lycée. 16 % des jeunes de 18 ans quittent la campagne pour la ville.
Les jeunes ruraux vivent pour la plupart dans une maison dont les parents sont très souvent propriétaires.

En 2018, 702 000 jeunes âgés de 3 à 24 ans habitent en Bourgogne-Franche-Comté. Parmi eux, 363 000 résident dans une **commune rurale**, soit plus d'un sur deux. La région est celle qui en compte relativement le plus avec la Bretagne. Les jeunes ruraux, comme plus généralement l'ensemble de la population rurale régionale, habitent principalement dans des territoires sous influence d'un pôle urbain. En Haute-Saône, plus de 70 % des jeunes vivent en milieu rural. Ils sont seulement 40 % en Côte d'Or et dans le Doubs, départements les plus urbains de la région ▶ figure 1.

L'éloignement du lieu d'étude s'accroît fortement à l'entrée au collège

Dans le rural, les enfants sont relativement plus nombreux à quitter quotidiennement leur commune de résidence pour rejoindre leur école. Ainsi, plus de 40 % des élèves âgés de 3 à 10 ans sont scolarisés en dehors de leur commune. Ils ne sont que 12 % dans l'urbain. Toutes les communes rurales ne disposent pas d'écoles. Certains élèves bénéficient de regroupements pédagogiques intercommunaux. Ils rejoignent alors l'école du regroupement correspondant à leur niveau scolaire. Il arrive aussi que d'autres jeunes ruraux soient scolarisés dans la commune de travail de leurs parents.
Cet éloignement quotidien, essentiellement lié à l'offre scolaire locale, s'amplifie avec l'avancée dans les études. Entre 11 et 14 ans, période du collège, la part des jeunes ruraux scolarisés en dehors de leur commune de résidence double pour s'élever à 80 %. Cette proportion atteint 95 % pour les lycéens. La distance parcourue pour rejoindre l'établissement scolaire s'accroît donc avec le niveau d'étude. Un collégien bourguignon-franc-comtois fait en moyenne 11 km pour rejoindre son établissement tandis qu'un lycéen doit parcourir en moyenne 25 km.

▶ 1. Nombre et part de jeunes ruraux dans la population des 3 à 24 ans en Bourgogne-Franche-Comté

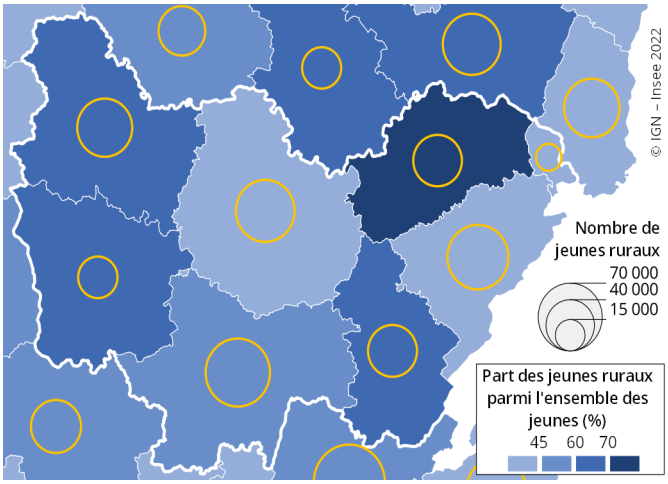

Champ : jeunes de 3 à 24 ans résidant en Bourgogne-Franche-Comté.
Source : Insee, recensement de la population 2018

Des départs du rural à 18 ans

Comme ailleurs en France, 18 ans est l'âge auquel de nombreux jeunes quittent le milieu rural pour s'installer dans une grande ville ou à proximité. Jusqu'à 17 ans, 56 % des jeunes bourguignons-francs-comtois vivent dans le rural. Ils ne sont plus que 39 % à 18 ans, soit un écart de 17 points. Ce phénomène est beaucoup plus marqué dans la région qu'en moyenne en province, où l'écart est de 12 points. La mobilité résidentielle devient nécessaire principalement pour la poursuite d'études supérieures. Elle peut cependant être également liée à l'obtention d'un premier travail ou à d'autres opportunités d'emplois.

Parmi les jeunes de 18 ans qui vivaient un an auparavant dans le rural, 2 700 soit 16 % d'entre eux, résident désormais dans une commune urbaine. Ils habitent notamment dans les agglomérations de Dijon, Besançon, Montbéliard et Belfort, où se trouvent la plupart des établissements d'enseignements supérieurs. En revanche, seuls 410 jeunes urbains de 18 ans font le chemin inverse en emménageant dans une commune rurale.

Leurs parents sont davantage propriétaires de leur maison

Dans le rural, les jeunes de 3 à 17 ans résident pour la plupart dans une maison dont les parents sont très souvent propriétaires. Ils ont plus fréquemment leur propre chambre et sont moins soumis aux problèmes de **suroccupation** au sein de leur logement ▶ figure 2. L'accès à la propriété dans le rural est facilité par le prix de l'immobilier moins élevé, permettant aux familles d'acquérir de plus grands logements.
Dans la région, les enfants et adolescents vivent principalement dans un ménage où la **personne de référence** occupe un emploi d'ouvrier. Dans les communes rurales, ils vivent en outre plus souvent dans une famille où le référent exerce une profession intermédiaire ou est indépendant (agriculteur, artisan ou chef d'entreprise) que ceux habitant en milieu urbain. Il est plus rare que leur père ou leur mère reste au foyer : 7 % des jeunes ruraux ont un parent au foyer contre 15 % dans l'urbain.

▶ 2. Conditions de logement des jeunes de 3 à 17 ans de Bourgogne-Franche-Comté

	Rural	Urbain
Nombre de jeunes	279 700	210 500
Possèdent sa propre chambre (%)	87	71
Habitent un logement suroccupé (%)	4	10
Habitent un logement de plus de 100 m² (%)	67	39
Parents propriétaires du logement (%)	77	48

Champ : jeunes de 3 à 17 ans résidant en Bourgogne-Franche-Comté.
Source : Insee, recensement de la population 2018

Les enfants vivent moins souvent dans une famille monoparentale

Les jeunes de la région âgés de 3 à 17 ans habitent beaucoup plus fréquemment avec leurs deux parents ou dans une famille recomposée. Dans la région, seulement 17 % des jeunes ruraux de 3 à 17 ans vivent dans une famille monoparentale contre 27 % parmi les jeunes urbains. Ces écarts sont liés notamment au fait que les familles monoparentales sont plus nombreuses à quitter les espaces ruraux qu'à s'y installer.

▶ Pour en savoir plus

- **Brutel C.**, « Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale », *Insee Première* n° 1888, janvier 2022.
- **Logeais C., Loones F.,** « Bourgogne-Franche-Comté - Première région rurale de France », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 123, avril 2021.
- **Bonnet C. (Ined), Garbinti B. (Insee), Solaz A. (Ined),** « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *Insee Première* n° 1536, février 2015.

Apprentissage plus fréquent chez les jeunes ruraux que chez les jeunes urbains

En Bourgogne-Franche-Comté, 15 % des jeunes ruraux de 16 à 24 ans, inscrits dans un établissement scolaire, le sont en qualité d'apprentis en 2018. C'est 1,5 point de plus par rapport à la moyenne de province. La région fait partie des régions françaises où l'apprentissage en milieu rural est le plus développé derrière les Pays de la Loire.
À niveau de diplôme égal, les jeunes ruraux poursuivent davantage leurs études en apprentissage que les jeunes urbains.

▶ Nombre et part de jeunes de 16-24 ans en apprentissage selon le niveau de diplôme et le type de territoire en Bourgogne-Franche-Comté

	Rural		Urbain		Bourgogne-Franche-Comté	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun diplôme ou brevet des collèges	3 440	9	2 020	6	5 460	8
CAP ou BEP	2 500	31	1 570	24	4 070	28
Bac professionnel	1 520	33	1 360	20	2 880	25
Bac général	1 030	9	1 530	5	2 560	6
BTS ou DUT	760	31	1 370	18	2 130	21
Licence	400	19	1 240	11	1 640	13
Ensemble des 16-24 ans	**9 650**	**15**	**9 090**	**10**	**18 740**	**12**

Lecture : parmi les jeunes de 16 à 24 ans résidant dans le rural et titulaires d'un baccalauréat professionnel, 33 % suivent une formation en apprentissage contre 20 % des jeunes urbains.
Champ : jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement.
Source : Insee, recensement de la population 2018

Dans les grandes villes, elles peuvent bénéficier de services et équipements facilitant leur vie quotidienne et de logements à loyers modérés pour les familles les plus défavorisées. Néanmoins, la monoparentalité en milieu rural progresse avec l'âge des enfants. Près de 14 % des enfants de 3 à 10 ans vivent avec un seul parent. Entre 11 et 17 ans, ils sont un peu plus de 19 %. En France, les tout-petits sont moins nombreux à être affectés par la séparation des parents. Les enfants ont en moyenne 9 ans lors du divorce de leurs parents. ●

Régine Bordet-Gaudin, Nicolas Bourgain (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

▶ Définitions

L'espace **rural** comprend les communes rurales autonomes peu et très peu denses ainsi que les communes rurales sous faible et forte influence d'un pôle. L'espace **urbain** comprend les communes denses en population ou de densité intermédiaire selon la grille communale de densité (Cf https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991).

Suroccupation : elle est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement. Un logement est considéré suroccupé lorsque le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille du ménage (Cf *Insee Focus* n°189, avril 2020).

Personne de référence du ménage : elle est déterminée en tenant compte de l'activité des personnes du ménage, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge (Cf https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1036).

Insee Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi
BP 11997
25020 BESANÇON Cedex

Directeur de la publication :
Bertrand Kauffmann

Rédactrice en chef :
Marie Léger

ISSN 2497 – 451X

© Insee 2022

www.insee.fr